

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2014

La séance est ouverte à 20h00 mn le 11 décembre 2014 en présence de Monsieur le Maire, avec :

Mmes et Mrs : BARRIERE L., FOUCHER Y., LAGEAT J., LAMARGOT P., LETOUX F., MARQUET D., MOREAU S., BARRAUD G., CHASSARD J., DUVIVIER A., GRAND Q., PEYROT C., TANDEAU DE MARSAC.

Excusé:

- Mme DOUYER Lydia

Secrétaire de séance : MOREAU Sébastien Suppléant : FOUCHER Yohann

Après lecture du PV de la dernière séance, celui-ci a été adopté à l'**unanimité**.

1-Convention entre la commune de Royères et la société CARRIERES DU BASSIN DE BRIVE.

Lecture de ladite convention expliquant, en outre, qu'un tarif préférentiel est accordé aux habitants de la commune aux regards des possibles nuisances de son exploitation

Après délibération : **13 voix pour. 00 abs. 00 contre.**

2-Commission d'évaluation des charges transférées.

Monsieur le Maire explique que la commission d'évaluation des charges transférées de la com com de Noblat s'est réunie le 17 novembre 2014 en présence de Mr GRAND Quentin au sujet en outre, du transfert de la commune de SAINT BONNET/BRIANCE entre le pays DE SAINT YRIEIX et MONTS ET BARRAGES.

Après délibération : **13 voix pour. 00 abs. 00 contre**

3-Décision modificative.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes sur le budget investissement :

En dépenses sur le compte 2315/P00101 : -15893€ et sur le compte 2315/P00100 : +15893€

Après délibération : **13 voix pour. 00 abs. 00 contre.**

4-Indemnité de conseil au Receveur Municipal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un arrêté ministériel fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de comptable public des communes. Propose d'accorder à Mme LACOUTURE, comptable public, l'indemnité de conseil au taux de 100%

Après délibération : **13 voix pour. 00 abs. 00 contre.**

5-Lancement du marché MOE : RD 124

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement pour sécurisation des déplacements qui se décompose en deux tranches (une ferme et une conditionnelle). Compte tenu de l'avancement du projet, il est nécessaire de désigner une équipe de Maitrise d'œuvre. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 650000€ HT et se décompose comme suit :

Aménagement de la voie d'accès au centre bourg : 270000€ HT

Aménagement centre bourg : 380000 €HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer la procédure de consultation et de signer après l'avis de la CAO le marché de maitrise d'œuvre ainsi que tous les actes nécessaires à sa bonne exécution

Après délibération : **13 voix pour. 00 abs. 00 contre.**

6-Autorisation de mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2015.

Afin de permettre le fonctionnement normal budgétaire et comptable de la commune dès le 01 janvier 2015, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses, de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent.

Après délibération : 13 voix pour, 00 abstention, 00 contre

7-Motion contre de nouvelles zones vulnérables.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la motion contre de nouvelles zones vulnérables dont la commune de Royères fait partie.

Après délibération : 13 voix pour, 00 abstention, 00 contre.

8-Modification des statuts du comité de jumelage et de la convention

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la sortie de la commune de Saint Paul du comité de jumelage et suite au conseil d'administration de celui-ci, il est demandé au conseil municipal de valider les nouveaux statuts ainsi que la nouvelle convention

Après délibération : 13 voix pour, 00 abstention, 00 contre.

9-Participation des familles aux transports du Mercredi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une participation doit être demandée pour les enfants qui ont emprunté la navette du mercredi midi pour aller de l'école au centre de loisirs de Saint Léonard de Noblat. Le montant par enfant est de 18€30. 7 familles sont concernées par cette participation

Après délibération : 12 voix pour, 01 abstention, 00 contre.

10-Questions diverses

- Courrier_De Mr BOISSERIE concernant un projet de création de fédération départementale des maires ruraux
- PCS (plan communal de sauvegarde) : création d'un comité de pilotage. Chef de projet MARQUET D. Membres du comité : BARRIERE L., BARRAUD G., LAJEAT J., TANDEAU DE MARSAC M.
1ere réunion prévu le 22/12/14 à 15h30
- Gazette de Royères
- Création site internet : 2 stagiaires du lycée S. VALADON débute le projet le 05/01 pour 7 semaines
- Coffret des aînés : Paul Larédy retenu pour cette année (56 seuls et 32 couples)
- Repas des aînés : la date est fixée au 07 février 2015
- Panneaux d'affichage : un exemplaire sera livré et présenté début Janvier
- Agence France locale : explication par GRAND Q. du fonctionnement de l'agence.

Ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h15mn